



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 juillet 2021

### **RAPPEL :**

### **Le port du masque est désormais obligatoire dans le centre-ville de Toulouse !**

Depuis le 21 juillet, le port du masque est redevenu obligatoire, par arrêté préfectoral, dans une zone du centre-ville de Toulouse précisée ci-après, tous les jours de la semaine de 9h à 3h du matin.

Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, en appellent à la responsabilité collective des Toulousaines et Toulousains pour que chacun porte le masque dans l'hypercentre de la ville, geste crucial pour notre sécurité sanitaire, en complément des autres gestes barrières et de la vaccination. En effet, le virus et ses variants plus dangereux continuent de progresser plus vite à Toulouse que dans le reste du département et que dans le reste du pays. Le taux d'incidence hier à Toulouse était de 304 pour 100 000 habitants, et de 254 à l'échelle départementale.

Afin que les résidents et les personnes de passage identifient au mieux la zone où l'obligation du port du masque s'applique, la Mairie de Toulouse a installé aujourd'hui des panneaux d'information à toutes les entrées du périmètre concerné, dans les bus Tisséo ainsi qu'aux sorties des parkings et stations métro de la zone. Une communication est également faite notamment à l'accueil du Capitole, à l'Office de tourisme, au port Saint-Sauveur pour la batellerie et près des guinguettes qui longent la Garonne. Des contrôles auront lieu pour s'assurer du respect de la mesure.

Rappel de la zone concernée par cette obligation :

➤ sur la voie publique et dans les espaces publics du secteur du centre ville de Toulouse délimité par les voies suivantes ( [le plan](#) ) :

- boulevard d'Arcole
- boulevard de Strasbourg
- boulevard Lazare Carnot
- allées Forain François Verdier
- allées Jules Guesde
- avenue Maurice Hauriou
- quai de Tounis
- quai de la Daurade
- place de la Daurade

- quai Lucien Lombard
- quai Saint-Pierre dans sa section allant jusqu'au boulevard Armand Duportal
- boulevard Armand Duportal
- boulevard Lascrosses depuis la place Armand Duportal, boulevard d'Arcole.

➤ Précisions : Le quai de Tounis, le quai de la Daurade, la place de la Daurade, le quai Lucien Lombard, la place Saint Pierre, le quai Saint-Pierre et la promenade Henri Martin sont inclus dans le périmètre.

Le boulevard d'Arcole, le boulevard de Strasbourg, le boulevard Lazare Carnot, les allées Forain François Verdier, les allées Jules Guesdes et l'avenue Maurice Hauriou ne sont pas inclus dans le périmètre.

---

**Contacts presse**

Préfecture de région Occitanie : communication@occitanie.gouv.fr - 05.34.45.38.31

Mairie de Toulouse : service.presse@mairie-toulouse.fr - 05.61.22.21.47

Ce communiqué de presse est édité par la Mairie de Toulouse. Pour vous désinscrire **cliquez ici**